



Recyclage SSIAP 3

PUBLIC : Toute personne souhaitant recycler son SSIAP 3 afin de continuer à prouver son aptitude à la fonction de chef de service des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

PRE-REQUIS :

- Etre titulaire du diplôme SSIAP 3
- Justifier de 1607 h de travail dans une fonction de SSIAP 3 au cours des 36 derniers mois
- être titulaire du PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

DUREE : 21 heures

EFFECTIF : groupe de 10 personnes maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif : Actualiser et approfondir ses connaissances, assimiler et mettre en oeuvre les évolutions réglementaires éventuelles.

CONTENU

Séquence 1 : réglementation

- Règlement de sécurité dans les ERP
- Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Séquence 2 : notions de droits civil et pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Séquence 3 : fonction maintenance

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
 - les contrats avec obligation de moyens
 - les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats :
 - le contrat de types "prédictifs"
 - le contrat de types "préventifs"
 - le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"
- Normalisation



Séquence 4 : étude de cas

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Rédaction d'une notice de sécurité

Séquence 5 : l'accessibilité des personnes handicapées

- Les dispositions réglementaires :
 - Les commissions accessibilité
 - Les exigences réglementaires générales
 - Les exigences dimensionnelles et qualitatives
 - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
 - Visite, réception par commission d'accessibilité

Séquence 6 : analyse des risques

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
- Etude de cas pratique

Séquence 7 : moyens de secours

- Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI

VALIDATION DE LA FORMATION :

QCM général sur la fonction SSIAP 3
Validation des acquis sur étude de cas

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Exercices pratiques
- Visite de site
- Evaluation des acquis en cours de formation



DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre

FORMATEURS

Formateurs agréés à jour des formations continues obligatoires

LIEU :

Inter : En nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon ou à Ste Marie

MODALITES D'ORGANISATION ET DELAIS D'ACCES :

Inter : 1 mois sous réserve d'avoir un effectif minimum de 5 personnes